



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
11 mai 2021**

21-05-58

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 11 mai 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 11 mai 2021 à 20 h 01 par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant au conseil de siéger à huis clos et à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Monsieur le maire François Pleau;

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de travaux en cas de force majeure – Rapport du maire
4. Approbation des comptes payés et à payer
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021
6. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Approbation du rapport annuel pour l'année 2020
7. Stationnement – Caserne du Service incendie
8. Adoption du projet de règlement 142-7 modifiant le règlement de zonage 142 afin d'encadrer l'abattage d'arbres et de modifier les normes relatives à toute activité de remblaiement et tout remblaiement
9. Adoption du projet de règlement 144-6 modifiant le règlement sur les permis et certificats
10. Entretien du réseau routier municipal – Nivelage et ajout de pierre
11. Entretien du réseau routier municipal – Rapiéçage en béton bitumineux, scellant, correction par ajout de pierre à des accotements, lignage
12. Entretien du réseau routier municipal – Correction à la surface du pont nord sur la montée Sainte-Marie
13. Changement de signatures – Effets bancaires et cartes de crédit
14. Renouvellement de services avec Dunton Rainville, avocats
15. Mandat à SPS avocats inc. pour démarches extrajudiciaires et tout recours judiciaire
16. Appui à la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
17. Correspondance
18. Période de questions
19. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

AUTORISATION DE TRAVAUX EN CAS DE FORCE MAJEURE – RAPPORT DU MAIRE

L'article 937 du Code municipal du Québec mentionne que dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense jugée nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation.

En conséquence, monsieur le maire François Pleau déclare officiellement qu'il a dû s'appuyer sur cet article du Code municipal du Québec le 9 avril dernier au moment où une route était devenue impraticable à tout véhicule. Puisqu'il s'agissait d'une route sans issue, il mentionne qu'il en allait de la sécurité des résidents et des autres usagers de la route devant se rendre plus à l'ouest de cette section du chemin Saint-Guillaume. Donc, la route se devait d'être réhabilitée dans les plus brefs délais pour permettre le passage des véhicules, notamment des véhicules d'urgence, si nécessaire.

Toujours en vertu de cet article du Code municipal du Québec, monsieur le maire mentionne qu'il a donc octroyé des contrats basés sur les recommandations de l'ingénieur-conseil de la municipalité.

Monsieur le maire ajoute qu'il a fait rapport de toutes les démarches et contrats octroyés et ce, pratiquement en temps réel avec les conseillers et conseillères. Un rapport motivé a aussi été dressé dès la séance suivante avec les élus. Toutefois, puisqu'il s'agissait d'une séance de travail, monsieur Pleau tenait, lors de la présente séance ordinaire du mois de mai 2021, à officialiser la transmission de ce rapport.

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

21-05-59

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2021-05-11/2021-04-30 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 151 977,79 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 63 583,07 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 26 490,89 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 339,20 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 248 390,95 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021

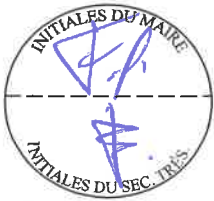
Il est proposé

21-05-60

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a demandé à toutes les municipalités de son territoire de procéder à l'adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les élus ont reçu une copie de ce rapport annuel et que monsieur le directeur général en fait le dépôt devant ce conseil;

ATTENDU QUE la démarche vise à rencontrer les exigences de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-05-61

D'ADOPTER le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2020.

D'AUTORISER la transmission dudit rapport annuel à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que cette dernière puisse l'acheminer avec celui de toutes les autres municipalités au ministère de la Sécurité publique.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

STATIONNEMENT – CASERNE DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé

21-05-62

D'AUTORISER les travaux nécessaires à l'agrandissement de la surface de stationnement de la caserne du Service incendie afin de mieux protéger contre l'humidité certains équipements qui s'y trouvent en permanence et permettre par la même occasion un meilleur accès aux membres du Service incendie devant intervenir lorsque leurs services sont requis.

QUE la somme de 5 000 \$ prévu au budget 2021 à cette fin soit autorisée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 142-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 142 AFIN D'ENCADRER L'ABATTAGE D'ARBRES ET DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES À TOUTE ACTIVITÉ DE REMBLAIEMENT ET TOUT REMBLAIEMENT

Il est proposé

21-05-63

D'ADOPTER le projet de règlement 142-7 modifiant le règlement de zonage 142 afin d'encadrer l'abattage d'arbres et de modifier les normes relatives à toute activité de remblaiement et tout remblaiement.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 144-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé

21-05-64

D'ADOPTER le projet de règlement 144-6 modifiant le règlement sur les permis et certificats.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – NIVELAGE ET AJOUT DE PIERRE

Il est proposé

21-05-65

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder au cours de la saison été et automne 2021 aux travaux de nivelage des routes non asphaltées et de procéder, si nécessaire à certains endroits, à l'ajout de pierre.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – RAPIÉÇAGE EN BÉTON BITUMINEUX, SCELLANT, CORRECTION PAR AJOUT DE PIERRE À DES ACCOTEMENTS, LIGNAGE

Il est proposé

21-05-66

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux appels d'offres nécessaires afin de réaliser les rapiéçages en béton bitumineux aux endroits prioritaires en 2021 et en fonction d'un budget de 75 000 \$;

D'AUTORISER la pose de béton bitumineux sur la surface d'environ 135 mètres sur le chemin Saint-Guillaume, soit sur le tronçon de la route dont la municipalité a été dans l'obligation de procéder à une réhabilitation de la chaussée et de ses fondations suite à des travaux effectués sans permis par une entreprise dont la propriété est située en aval de cette section de route. Le coût de ces travaux devant s'ajouter aux autres frais devant être réclamés à l'entreprise fautive;

D'AUTORISER pour une somme de 15 000 \$, l'ajout de scellant aux endroits jugés prioritaires sur les chaussées en béton bitumineux afin de les protéger adéquatement et augmenter ainsi leur durée de vie utile;

D'AUTORISER le lignage de rue sur l'ensemble des routes de la municipalité selon la plus basse soumission qu'obtiendra l'administration municipale suite à un appel d'offres;

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux correctifs nécessaires aux endroits jugés opportuns concernant la pierre d'accotement sur les abords des chaussées de la municipalité.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – CORRECTION À LA SURFACE DU PONT NORD SUR LA MONTÉE SAINTE-MARIE

ATTENDU QUE le pont nord de la montée Sainte-Marie a fait l'objet de plusieurs tergiversations avec le ministère des Transports du Québec ces dernières années puisque la route est de la responsabilité municipale alors que la surface du pont est de celle du MTQ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a refusé de procéder à des travaux de correction il y a quelques années et qu'il a même refusé une autorisation de travaux afin que la municipalité y apporte elle-même les correctifs afin de rendre l'usage de la route à cet endroit plus sécuritaire et agréable;

ATTENDU QUE la municipalité a poursuivi ses pourparlers avec les représentants du MTQ;

ATTENDU QUE la municipalité et Transports Québec en sont arrivés à départager ce qui peut être effectué par l'une ou l'autre des organisations;

ATTENDU QUE l'administration municipale a acheminé une nouvelle demande d'autorisation de travaux auprès du MTQ et que cette dernière a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-05-67

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux travaux correspondant à l'autorisation obtenue par le ministère des Transports du Québec.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CHANGEMENT DE SIGNATURES – EFFETS BANCAIRES ET CARTES DE CRÉDIT

ATTENDU QUE madame Liliane Vallée a pris sa retraite de l'équipe administrative de la municipalité de Sainte-Marthe en avril dernier;

ATTENDU QUE madame Jolyane Chartrand est dorénavant la titulaire du poste qui était occupé par madame Vallée jusqu'à son départ à la retraite;

ATTENDU QUE madame Vallée était signataire et par conséquent, une personne autorisée sur les comptes de la municipalité, notamment au niveau d'une carte de crédit;

ATTENDU QUE pour s'assurer de la poursuite des opérations administratives de façon efficace et efficiente, les autorisations de madame Vallée doivent maintenant être détenues par madame Chartrand;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-05-68

D'AUTORISER l'administration municipale à effectuer les changements de signatures énumérées au préambule de la présente résolution.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RENOUVELLEMENT DE SERVICES AVEC DUNTON RAINVILLE, AVOCATS

Il est proposé

21-05-69

D'ACCEPTER l'offre de services juridiques de l'étude d'avocats Dunton Rainville pour le type de service « appels téléphoniques » au montant forfaitaire annuel de trois cents dollars (300 \$). Ce service téléphonique illimité permettra ainsi d'obtenir l'avis verbal d'un professionnel relativement à la conduite des affaires normales et courantes de notre municipalité.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MANDAT À SPS AVOCATS INC. POUR DÉMARCHES EXTRAJUDICIAIRES ET TOUT RECOURS JUDICIAIRE

ATTENDU QUE l'entreprise Les Fermes Jules-Édouard inc. procède actuellement à des travaux de déboisement sur sa propriété située sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE lesdits travaux de déboisement, majeurs de surcroît, requièrent préalablement l'émission par la municipalité d'un permis, conformément au règlement numéro 144 (« Règlement des permis et certificats »);

ATTENDU QU'aucun tel permis n'a été émis par la municipalité;

ATTENDU QUE les dommages s'avèrent considérables et irréversibles;

ATTENDU QUE malgré un ordre formellement adressé par la municipalité de cesser les travaux de déboisement, ces derniers se poursuivent;

ATTENDU QUE la municipalité a la ferme intention en pareilles circonstances de faire appliquer sa réglementation et de punir tout citoyen fautif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-05-70

QUE mandat soit donné à SPS Avocats inc. de procéder à toute démarche extrajudiciaire et d'engager tout recours judiciaire dans le but de faire valoir les droits et recours de la municipalité de Sainte-Marthe, notamment en injonction et en recouvrement de dommages-intérêts, et de s'assurer de l'application et du respect des règlements pertinents de la municipalité en l'espèce;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPUI À LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes les autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et expressions de genre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe a toujours su faire preuve d'accueil et d'ouverture à la diversité et souhaite contribuer, si modestement soit-il, à l'effort de créer un Québec qui accepte pleinement la diversité sexuelle et de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé

21-05-71

DE PROCLAMER le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle;

D'AFFICHER bien en vue le 17 mai prochain sur le site des installations municipales, le drapeau arc-en-ciel aux couleurs de la communauté LGBTQ+ puisque les municipalités constituent un acteur important d'inclusion.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance étant donné le contexte de la pandémie et des mesures sanitaires mises en place par les autorités de la Santé publique et aucune question de la part des citoyens adressée par quelque moyen que ce soit.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 20

Il est proposé

21-05-72

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général